

COAT immobilier

LA CRAU: 2 bd de la République. Tél: 04 94 21 21 21. Mail: coatimmo@orpi.com. Site: orpi.com/coatimmo

HYERES: 4 rue Charles Gérin. Tél: 04 94 20 45 20. Mail: coatimmo.hyeres@orpi.com. Site: orpi.com/coatimmo.hyeres

TRANSACTION

Honoraires à la charge du vendeur. Calculé sur la base du prix de vente affiché.

Villas, Appartements, Terrains:

De 0 à 120 000 € : 7000 € TTC

De 120 001€ à 300 000 € : 6 % TTC

De 300 001€ à 500 000 €: 5 % TTC

Au-delà de 500 001€ : 4 % TTC

Parkings, Garages: 3000 €

Programmes neufs : Grille tarifaire du promoteur

Fonds de commerce, Murs commerciaux, Droit au Bail : 6% TTC (minimum de 5 000 € TTC)

* Dans le cadre d'une succession et à la demande du vendeur, les honoraires s'entendent à la charge de l'acquéreur.

Estimation pour succession ou donation : 150 € TTC

LOCATION

Locations à usage d'habitation:

Entremise et négociation à charge Bailleur : 100 € TTC soit 83.33 € HT

Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail :

Bailleur : 7€ TTC/m² / Locataire : 7€ TTC/m²

Etat des lieux location : (Plafond Loi ALUR : 3 € TTC/m²)

Bailleur : 3 € TTC/m² Locataire : 3€ TTC/m²

Autres locations:

Bail commercial ou professionnel bail de 9 ans (état des lieux inclus) :...18% TTC soit 15 % HT du loyer annuel

Bail remise, entrepôt, atelier:..... 10% TTC soit 8.33 % HT du loyer annuel

Bail garage et parking pour (1) véhicule:120 € TTC soit 100 € HT

GESTION

HONORAIRES :

Gestion:.....6.00 % HT (soit 7.20% TTC) des sommes encaissées.

Première année: 4.17 % HT (soit 5.00% TTC) des sommes encaissées.

Garantie des loyers impayés GLI (AXA):.....2.50 %

DEPLACEMENTS SPECIAUX / MISSIONS PARTICULIERES NON COURANTES :

Représentation du mandant en assemblée générale de copropriétaires, en commission de conciliation et tribunaux, représentation auprès des experts, autres mandats spéciaux : Tarif à la vacation y compris le déplacement A/R:

.....150€/heure soit 125 € HT/heure

La délivrance d'une note est obligatoire.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables peuvent être ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.